

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE CANTON DE LOW**

SECOND PROJET RÈGLEMENT NUMÉRO 06-2020

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 02-93 ET SES AMENDEMENTS,
AFIN DE MODIFIER LA ZONE A104 IDENTIFIÉES AU PLAN DE ZONAGE NO 78280
AFIN D'Y AJOUTER L'USAGE T9 AUX AUTRES USAGES EXISTANTS.**

ATTENDU QU'une municipalité peut modifier, par règlement, le zonage pour l'ensemble ou une partie de son territoire (L.R.Q., c. A 19.1);

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité du Canton de Low juge opportun et d'intérêt public de modifier certaines dispositions du Règlement de zonage portant le numéro 02-93;

ATTENDU QU'une demande de modification règlementaire pour autoriser l'implantation d'un bureau d'accueil touristique a été adoptée l'unanimité lors de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de la Vallée-de-la-Gatineau du 19 mai 2020.

ATTENDUE QUE le présent règlement à été déposé à la réunion du conseil du 3 août 2020

ATTENDU QUE la consultation va être faite par écrit à cause des restrictions du Covid-19. Un avis sera publié prochainement énonçant les détails de la consultation.

PAR CONSÉQUENT, il est

ET RÉSOLU par

PROPOSÉ par
APPUYÉ par

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du règlement ;

ARTICLE 2. L'ajout de l'usage T9 permettant l' usage de récréation communautaire, dans la zone A104;

ARTICLE 3. Le présent règlement entrera en vigueur après toutes les dispositions prévues par la loi auront été respectées;

Donné à la municipalité de Canton de Low, ce 3^e jour du mois d'août 2020.

Carole Robert
Maire

Marie Joannisse
Directrice générale et secrétaire trésorière par intérim

Avis de motion et dépôt:	3 août 2020
Premier projet:	5 octobre 2020
Consultation écrite :	16 octobre 2020-2 novembre 2020
Second projet :	9 novembre 2020
Transmission d'une demande individuelle	18 novembre – 7 décembre
Adoption du règlement	
Certificat de conformité	
Entré en vigueur	